



Victime d'un accident de voiture.

Par **seb2268**, le **18/05/2008** à **19:53**

Bonjour,

Un chauffard m'a percuté de plein fouet à l'arrière alors que je sortais d'un rond point. Ce monsieur était en train de s'enfuir étant donné qu'il avait percuté le pare choc d'un 4*4 lorsqu'il s'es encastré dans ma voiture pour ensuite me doubler et essayer de s'enfuir, manque de bol pour lui ça voiture n'etait plus en état et s'es bloqué 500m plus loin.

Dans cet accident, j'ai été blessé et donc transporté à l'hôpital où j'ai pu sortir après mes examens avec une entorse à la colonne cervicale et différentes contusions au dos nécessitant un mois de soins si pas de complications et 10 jours d'ITT. Le lendemain je suis allé à la gendarmerie faire mon PV, cependant ce monsieur aurait des problèmes psychologiques d'après les gendarmes.

Quelques jours plus tard, je me suis étouffé et a été transporté à l'hôpital où on a constaté un volumineux pneumothorax et un emphyseme sous cutanée important. J'ai été donc hospitalisé pendant plus d'une semaine en réanimation. À cause de ça, j'ai dû abandonner mon année scolaire étant donné que mon hospitalisation s'es faite pendant le concours de pharmacie que je devais passer avec un taux d'ITT prévisible supérieur à 8 jours et une obligation de repos pendant une durée de 30 jours car je ne suis pas totalement guéri.

J'ai perdu beaucoup d'argent que j'ai investi dans mon année scolaire. De plus j'ai peur de ne pas gagner contre ce monsieur si on passe au tribunal mettant en avant ces "problèmes psychologiques". J'ai encore des douleurs qui m'empêchent de dormir.

Pourriez-vous me donner votre avis et pensez-vous que je vais avoir le droit à des dommages et intérêts??

merci d'avance

Par **jeetendra**, le **18/05/2008** à **20:31**

bonsoir, en tant que victime d'un accident corporel et matériel vous avez le droit d'être indemnisé intégralement de votre préjudice, avez vous pensez à réclamer réparation à l'assureur du conducteur fautif par courrier recommandé avec accusé de réception en joignant le procès verbal et les certificats médicaux, avez vous déposez plainte avec constitution de partie civile pour mise en danger de la vie d'autrui,courage, cordialement

Par **seb2268**, le **19/05/2008** à **17:04**

Bonjour,

L'assurance du conducteur m'a envoyé des documents à remplir ou j'ai joint mes certificats médicaux.

J'ai bien porté plainte en me constituant comme partie civile, le jour ou j'ai fais mon PV. Le soucis c'est que nous avons les deux la même assurance, et je suis inquiet sur le fait qu'il se dit avoir des problèmes psychologiques m'empêchant d'avoir des dommages et intérêts pour ce qu'il m'a fais, et surtout ne m'y connaissant pas à combien puis je estimer le préjudice?

Merci